

# éditorial

Chers lecteurs,

Les deux dernières livraisons de l'année vous sont parvenues en retard. Veuillez nous en excuser. Notre éditeur a changé ses pratiques cette année avec la sous-traitance de la composition des articles en raison de la charge de travail de Marise Urbano, qui en reste responsable. En revanche, Marise nous a assuré que les délais d'impression seraient raccourcis. Espérons qu'en 2006 tout rentrera dans l'ordre.

Dans le domaine des systèmes d'information tout continuera à changer. Mais avec quels résultats ? L'informatisation gagne du terrain, mais la perception des risques semble accompagner cette progression en parallèle. L'industrie du logiciel n'échappe pas à la fraude et à la contrefaçon des produits numériques. En France, dans son discours du 15 novembre 2005 à l'Assemblée Nationale le Ministre de l'Industrie, François Loos, affirmait que *« Le téléchargement de musique de films et de logiciels effectué sans payer sur internet s'appréhende différemment de la contrefaçon. C'est ainsi que 77 % des personnes interrogées déclarent que le piratage permet à certaines catégories de population d'avoir accès à des choses qu'elles ne pourraient pas se payer et 50 % estiment que cela fait*

*de la publicité pour les produits ou artistes copiés. »* (<http://www.industrie.gouv.fr/>). D'après Madame Samman, Directrice Juridique chez Microsoft, qui complétait les éléments à verser au débat *« dans le domaine du logiciel professionnel, les utilisateurs entreprises utilisent des contrefaçons à 45 % en France, contre 25 % aux Etats-Unis ou en Angleterre. Ainsi, la contrefaçon numérique a de fortes incidences sur le montant, sur l'emploi et sur la sécurité. »*

Les mesures annoncées par le Ministre tentent d'améliorer cette situation. Mais comme l'écrivent aussi Anne Chartier, Claude Banville et Maurice Landry dans ce numéro, *« Force est de constater que le caractère illégal de ce comportement ne suffit pas à le contrer »*. Ils s'accordent donc avec notre Ministre sur l'intérêt d'analyser en profondeur la perception des actes de piratage, à commencer par celle de ceux qui ont le plus de facilité pour le faire, les informaticiens. Le contexte juridique de l'informatique et du commerce électronique sont différents de part et d'autre de l'Atlantique, dans les pays du Nord et dans ceux du Sud, mais gageons que le « pragmatisme » des informaticiens décrit dans *Systèmes d'Information et Management* est plus universel que singulièrement québécois.

Nous retrouvons ce thème du risque dans l'étude comparative internationale sur données de panel proposée par David Flacher. En associant la quasi-consommation à la navigation sur des sites sécurisés et en étudiant l'évolution de l'apprentissage sur internet à partir des usages au foyer, il montre combien en 2001 et 2002 la confiance en des sites marchands reste à construire, et ce pour de multiples raisons.

Nous sommes également très heureux de publier un cas, celui de l'entreprise MUTAIR qui s'appuie sur la grille d'analyse des risques des projets ERP parue dans *Systèmes d'Information et Management* l'an dernier. Thierry Bertrand et Bénédicte Geffroy-Maronnat soulignent, dans un cas fort richement décrit, combien les dysfon-

ctionnements constatés sont liés à des perceptions divergentes de ce qu'est le cœur de métier de l'entreprise.

Place enfin à un autre retour d'expérience, analysé par Emmanuel Houzé et Régis Meissonnier, sur une innovation pédagogique ; celle d'une promotion entière d'étudiants qui a suivi des cours en e-learning pour pouvoir en parallèle partir étudier pendant un an à l'étranger dans une autre université. L'expérience paraît suffisamment réussie pour l'analyser et les résultats discutés pour ne pas crier au miracle. Le bénéfice final de l'e-learning sera ici d'avoir pu passer une année à l'étranger sans en perdre une autre en France. Les avantages des outils informatisés ne sont pas toujours dans l'activité directement touchée !

**Par Frantz ROWE**